

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES LICENCES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 modifié relatif à la licence

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des licences de l'UFR de Mathématiques comme suit :

1^{ère} année de Licence
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Mathématiques

Anne PICHEREAU, Président du jury, MCF
Mamadou KANTE, Vice-président, MCF

Semestre 1 :

Martine MIHAILOVIC, MCF
Elisabeth PEREIRA, MCF
François NAURET, MCF
Fédérico CISNETTI, MCF
Frédéric MOREL, MCF
Ekrame BOUBTANE, MCF

Semestre 2 :

Martine MIHAILOVIC, MCF
Elisabeth PEREIRA, MCF
François NAURET, MCF
Fédérico CISNETTI, MCF
Frédéric MOREL, MCF
Roselyne HENRY, MCF

1^{ère} année de Licence
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Mathématiques et Informatique appliquées aux Sciences Humaines et Sociales

Anne PICHEREAU, Président du jury, MCF
Mamadou KANTE, Vice-président, MCF

Semestre 1 :

Fédérico CISNETTI, MCF
Ekrame BOUBTANE, MCF

Semestre 2 :

Roselyne HENRY, MCF
Yves STALDER, MCF

2^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Mathématiques

Thierry BUFFARD, Président du jury, MCF
François MARTIN, Vice-président, MCF

Semestre 1 et 2 :

Hacene DJELLOUT, MCF
Erwan SAINT LOUBERT BIE, MCF
Yves STALDER, MCF
Andrzej STOS, MCF

2^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Mathématiques et Informatique appliquées aux Sciences Humaines et Sociales

Kamal BOUSSAF, Président du jury, MCF
Hacene DJELLOUT, Vice-président, MCF

Semestre 1 et 2 :

Thierry BUFFARD, MCF
Radu CIUCANU, MCF
Jérôme LEMOINE, MCF

3^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Mathématiques

Claire DEBORD, Président du jury, MCF
François DUMAS, Vice-président, PU

Semestre 1 et 2 :

Jérôme CHABERT, MCF
Nicolae CINDEA, MCF
Jean-Marie LESCURE, MCF

3^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Mathématiques et Informatique appliquées aux Sciences Humaines et Sociales

Jérôme LEMOINE, Président du jury, MCF
Christophe BAHADORAN, Vice-président, MCF

Semestre 1 et semestre 2 :

Arnaud DIEMER, MCF
Hacene DJELLOUT, MCF
Pierre PIRE LECHALARD, PU
Philippe BOUCHARD, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15/12/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

18 DEC. 2017

- Publié le

18 DEC. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.